



RCH

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur :

Adresse :

Organisme de contrôle :

Référence :

Inspecteur :

Tel :

Installation contrôlée : Adresse :

Date du contrôle: 20/06/16

L'habitant est : propriétaire locataire

L' « Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 »: est présente n'est pas présente

Caractéristiques de l'installation :

Compteur : Classe Q_{max} : .. m³/h Fabricant: N° : 1601 042111 Index :

Pression de service de l'installation intérieure: 20 mbar

Appareils d'utilisation	Type	Marque	Puissance nominale
Nombre : 1	CH2	JUKENS TOP22/28	24,21 kW
2
3
...

Conclusion :

L'installation neuve:

est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

La nouvelle partie de l'installation:

est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

L'installation existante:

est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

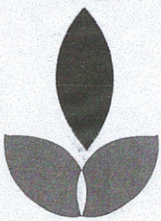
(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Date 20/06/16

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle

HAF1001 FR-v3

EXEMPLAIRE: Blanc - GRD Rose - client Jaune - organisme de contrôle



+ 1

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur :
Adresse :

Organisme de contrôle : Ocb **Inspecteur :** Louise A. Job
Référence : NBN SA-003 **Tel :** 04931246124

Installation contrôlée : Adresse : 16, rue de l'Ancre
4000 Liège
AP 1

Date du contrôle: 20/06/16 L'habitant est : propriétaire locataire
 L'« Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 »: est présente n'est pas présente

Caractéristiques de l'installation :

Compteur : Classe Q_{max} : G4 m³/h Fabricant: metrix N° : 1601 042128 Index : -

Pression de service de l'installation intérieure: 10 mbar

Appareils d'utilisation	Type	Marque	Puissance nominale
Nombre : <u>1</u>	<u>1</u>	<u>Junke's top2128</u>	<u>24,2 kW</u>
	<u>2</u>		
	<u>3</u>		
	<u>...</u>		

Conclusion :

L'installation neuve:
 est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
 l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

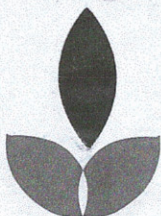
La nouvelle partie de l'installation:
 est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
 l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

L'installation existante:
 est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre.**
 l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Date 20/06/16

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle



+2

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur :

Adresse :

Organisme de contrôle : ocb **Inspecteur :** Langues A 406

Référence : NBN 51-003 **Tel :** 04931246124

Installation contrôlée : Adresse : 162, Rue de France
4000 Liège
AP 12

Date du contrôle: 20/06/16 L'habitant est : propriétaire locataire

L'« Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 »: est présente n'est pas présente

Caractéristiques de l'installation :

Compteur : Classe Q_{max} 6,4 m³/h Fabricant: melex N°: 1601042128 Index : -

Pression de service de l'installation intérieure: 20 mbar

Appareils d'utilisation	Type	Marque	Puissance nominale
Nombre : <u>1</u>	<u>1</u>	<u>melex 1601042128</u>	<u>24,21</u>
	<u>2</u>		
	<u>3</u>		
	<u>...</u>		

Conclusion :

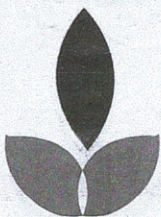
L'installation neuve:
 est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

La nouvelle partie de l'installation:
 est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

L'installation existante:
 est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle



+3

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur :
Adresse :

Organisme de contrôle : **Inspecteur :**
Référence : **Tel :**

Installation contrôlée : Adresse :
 Date du contrôle: 20/6/16 L'habitant est : propriétaire locataire
 L' « Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 »: est présente n'est pas présente

Caractéristiques de l'installation :

Compteur : Classe Q_{max} : 44 m³/h Fabricant: N° : 1601042130 Index : -

Pression de service de l'installation intérieure: 22 mbar

Appareils d'utilisation	Type	Marque	Puissance nominale
Nombre : 1	1	CH2	29,2 kW
2	2		
3	3		
...	...		

Conclusion :

L'installation neuve:
 est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
 l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

La nouvelle partie de l'installation:
 est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
 l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

L'installation existante:
 est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre.**
 l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002.
 Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Date: 20/6/16

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle